



Retraités

Olivier Dussopt reçoit les retraités

Les manifestations du 31 ont été largement perturbées par des pluies violentes, conduisant parfois à leur annulation. Malgré ces phénomènes climatiques qui ont gêné les mobilisations, la participation des retraité-e-s aux actions témoignent de leur colère persistante. A Clermont-Ferrand, deux à trois bonnes centaines de retraités se sont retrouvées une nouvelle fois au carrefour des Martyrs à Chamalières puis se sont rendus en cortège jusqu'à la préfecture du département.



Au niveau national, les représentants des 9 organisations de retraités ont rencontré ce matin **Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat au Ministère de l'action et des comptes publics**. Les camarades retraités de la CGT, de la CFTC et de la CFE-CGC, de la FSU, de Ensemble & Solidaires, de la FGR-FP, de LSR, de l'UNRPA Ensemble et Solidaire m'ayant chargé de l'entrée en matière, FO a donc posé au nom des 9, douze questions. Si les réponses sont loin d'être satisfaisantes, le ministre a fait l'effort de nous entendre et de nous répondre alors même que depuis des mois, aucune suite n'avait été donnée à nos demandes. Nous lui avons rappelé que nos 9 organisations n'ont qu'un seul but : **arrêter l'érosion continue du pouvoir d'achat des retraités**. Depuis trop longtemps nous perdons du pouvoir d'achat, du fait des contre-réformes des retraites depuis 1993, mais aussi depuis la non-indexation des retraites et la hausse du montant de la CSG de près de 25%. Dès les premières questions, il a

répondu en préambule qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'il donne une réponse favorable à l'ensemble de nos demandes.

Didier HOTTE, Secrétaire Général UCR. FO rend compte de l'entretien au nom des 9

PENSIONS

Sur l'absence de revalorisation, le secrétaire d'Etat a tenté de tempérer la mesure en faisant une moyenne de l'inflation sur plusieurs années mais a confirmé que la loi de finances pour 2020 ne comporterait que 0,3% de revalorisation ainsi qu'annoncé hâtivement dans la loi de finances pour 2019. Il a insisté sur les mesures prises en faveur des petites pensions afin, a-t-il dit, de « protéger les plus modestes » : revalorisation de l'AAH, allègement des factures grâce au chèque énergie et une plus large publicité, transformation de la réduction d'impôts pour les services à la personne en crédit d'impôt touchant ainsi les foyers non imposables.

Bref, rien à attendre en matière de hausse des pensions.

CSG

Sur la CSG, il a repris les termes du président de la République, reconnaissant qu'on était allé « trop vite et trop fort » et rappelant les mesures diminuant l'impact de la CSG et rappelant que le taux maximum pour les retraités reste inférieur à celui des actifs. Il a repris l'argument selon lequel, il s'agit de compenser la charge salariale pour les actifs, alors que nous savons que **l'argent que l'on nous retire ira d'abord aux actionnaires.**

TAXE D'HABITATION

Il a également insisté sur la suppression programmée de la taxe d'habitation qui devrait contrebalancer les hausses de CSG alors que nous n'en voyons pas les effets et que cela n'améliorerait en rien la situation de ceux qui en sont dispensés.

LA 1/2 PART FISCALE

Il n'a pas directement répondu sur la question à propos de la 1/2 part fiscale et la non-imposition des majorations familiales, ni sur la question concernant la création de la CASA et la prise en charge de l'autonomie par la Sécurité sociale.

DES MESURES GOUVERNEMENTALES

Sur la question concernant les pouvoir d'achat des retraités, Olivier DUSSOPT a évoqué plusieurs mesures citées plus haut, mais aussi les chaudières à 1 €, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé dont le dispositif serait revu, etc.

Bref, on n'augmentera pas les pensions mais on fera baisser certaines dépenses contraintes.

LES 20 MILLIARDS DE COTISATIONS SOCIALES ACCORDÉES AU PATRONAT

Sur la question concernant les 20 milliards d'exonération de cotisations, le ministre a expliqué que cette année, ils seraient bien compensés par le budget de l'Etat mais qu'en ce qui concerne par exemple les exonérations pour heures supplémentaires, la Sécurité sociale devra compenser « en interne ».

En clair, les cadeaux au patronat seraient cette année compensés par la TVA, donc pèseront sur la consommation et à l'avenir, ils le seront par de nouvelles économies sur la Sécurité sociale.

LE CICE

Quant à la question sur le CICE, il a expliqué que la transformation en exonération simplifiait la vie des entreprises. Mais, s'agissant des services publics, celui qui annonce plus de 120 000 suppressions d'emploi dans les services hospitaliers nous a promis-juré que les services hospitaliers ne seraient pas impactés et qu'il connaissait bien la situation des hôpitaux actuellement. Il n'a pas répondu sur le reste de la question.

ET L'ISF ?

Dans la question sur l'ISF, nous avons appris qu'il y aurait une évaluation de la mesure de suppression décidée et que de toute façon l'impôt sur l'immobilier subsisterait. S'agissant de notre remarque sur OXFAM, il a fait valoir que le rapport de cette organisation faisait apparaître le système français comme un des plus redistributifs au monde. Certes ! Raison de plus pour le défendre !

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Sur la question sur la lutte contre la fraude, il a pour une fois répondu par l'affirmative en annonçant pour novembre, une loi sur le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale et la création d'outils juridiques pour sanctionner les officines d'intermédiaires spécialisées dans l'optimisation fiscale, selon le principe du « name & shame ».

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Sur la question à propos du prélèvement à la source et le décalage du mois de décembre 2018, il a expliqué que cela résultait de la législation fiscale et que la neutralisation de 2018 exonérait du coup les pensions de décembre 2017.

Les retraités apprécieraient !

LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Sur la question de la fracture numérique, il a reconnu des zones d'ombre dans le réseau internet et a rappelé que l'on pouvait toujours demander à conserver le papier, sans avoir à se justifier. Mais il a refusé de s'engager pour les caisses de retraite, les banques, etc.

En conclusion, le ministre DUSSOPT s'est engagé à garantir la Sécurité sociale, à améliorer la situation des plus fragiles mais n'a pas renoncé à la logique budgétaire. Il a expliqué également qu'il n'y aurait pas de hausse de l'électricité pendant la période hivernale, ce qui veut dire qu'après, tout est possible. Mais il n'a pas répondu vraiment sur le maintien des services publics de proximité.

Pour le gouvernement, les engagements ne concernent que les plus pauvres. Il mélange les droits acquis à la retraite avec les allocations sociales, ce qui est extrêmement dangereux. Et donc, au-dessus de 2 000 €, on reste bien, dans leur esprit, des « nantis » comme l'affirmait un représentant du ministre, il y a quelques années.

Pour les 9, une chose est claire : il faut continuer, sinon la dégringolade de notre pouvoir d'achat va se poursuivre ! On continue !!



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr